

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Réunion régulière du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 17 mai 2018 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

17 mai 2018

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont
M. Jonathan Lacourse, Maskinongé
M. Serge Ferron, substitut de Yamachiche
M. Réjean Carle, Sainte-Ursule
M. Sylvain Arvisais, Saint-Léon-le-Grand
M. André Clément, Saint-Justin

Étaient aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier
M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

Était absent :

M. Alain Pichette, Louiseville

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Madame Barbara Paillé, présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 19 avril 2018
4. Dépôt et adoption de la correspondance
5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
6. Approbation du paiement des comptes
7. Dépôt des résultats financiers au 30 avril 2018
8. Consommation hebdomadaire
9. Suivi des nappes de la Régie
10. Pluviométrie
11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoît
 - 11.2 Attribution des contrats de déneigement, secteur Sainte-Angèle et secteur Sainte-Ursule/Saint-Édouard
 - 11.3 Remplacement du téléphone cellulaire

- 11.4 Regroupement intermunicipal pour l'achat de fournitures de produits chimiques pour le traitement de l'eau
12. Organisme des Bassins Versants – Rivière du Loup – Yamachiche et Maskinongé
13. Varia
 - 13.1 Proposition de mécanisme palliatif
14. Période de questions
15. Levée de la réunion

2018-05-072 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 19 AVRIL 2018:

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la réunion régulière du 19 avril 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-05-073 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière du 19 avril 2018 tel que rédigé.

4. CORRESPONDANCES RECUES

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

CORRESPONDANCE

En date du 11 mai 2018

A. MUNICIPALITÉS MEMBRES

17 avril 2018

Sainte-Ursule – 2^e versement des quotes-parts 2018.

11 mai 2018

Saint-Justin – Résolution 2018-05-098 nommant M. André Clément comme délégué à la Régie et M. François Gagnon comme substitut.

B. AUTRES CORRESPONDANCES

2 mai 2018

Banque Manuvie – Relevé des opérations au 30 avril 2018, Solde : 281 085,90 \$.

2 mai 2018

Revenu Québec – Avis de cotisation concernant la correction de la réclamation de la TPS pour le 2^e semestre de 2017.

4 mai 2018

Revenu Québec – Avis de remboursement concernant la correction de la réclamation de la TVQ pour le 2^e semestre de 2017.

11 mai 2018

CNESST – Relevés des prestations accordées et des sommes imputées au 30 avril 2018.

2018-05-074

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu unanimement de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré.

5. PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR

DÉLÉGATION DE POUVOIR MARIO PAILLÉ SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Réunion régulière du 17 mai 2018

Fonds Administration

Bell	Téléphone administration avril	267,26
Salaires au 19-04-2018	Employés	2 673,95
Hydro-Québec	Électricité BSE	1 936,21
LBC Capital	Location du photocopieur	435,07
Salaires au 26-04-2018	Employés et Conseil d'administration	3 320,21
Salaires au 03-05-2018	Employés	2 673,95
Bell Mobilité	Pagelettes mai 2018	75,98
Hydro-Québec	Électricité Puits SU-03	1 934,19
Hydro-Québec	Électricité Puits SA-23/24	6 113,40
Hydro-Québec	Électricité Chambre 205	27,88
Bell Mobilité	Cellulaire mai 2018	93,63
Sogetel	Service téléphone BSA + Lien internet	208,05
Salaires au 10-05-2018	Employés	2 673,95
L'Union-Vie	Assurances collectives mai 2018	1 187,68
Desjardins Sécurité financière	Cotisations RPA avril 2018	1 688,24
Receveur Général Canada	DAS avril 2018	2 154,92
Revenu Québec	DAS avril 2018	4 694,22
		32 158,79

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres du conseil le rapport préparé en date du 11 mai 2018 relativement aux dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 11 mai 2018 ;

2018-05-075

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie le rapport préparé en date du 11 mai 2018 relativement aux dépenses payées dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. APPROBATION DES COMPTES**COMPTES SOUMIS POUR APPROBATION AU 17 MAI 2018****FONDS ADMINISTRATION**

8436	Énergies Sonic RN	Diésel pour les génératrices	1 493,95
8437	Pharmacie Chantale Gaboury	Eau distillée	22,32
8438	Entreprise Muriel Thibodeau	Émondage de branches	344,93
8439	Jean Bélanger	Soutien pour mécanisme palliatif	115,95
8440	Bergeron électrique	Oeil magique au SE-13	83,25
8441	Location C.D.A.	Tablier résistant à l'acide	87,10
8442	Garage A. Ferron	Changement d'huile et programmation F-150	335,07
8443	Aspirateurs Serge Gaboury	Entretien ménager des bureaux	425,41
8444	I. Gagnon & fils	Matériel de peinture et carlon 1"	302,31
8445	Laboratoire Choisy	Nettoyant, essuies-tout et papier à mains	413,40
8446	Origine s.e.n.c.	Suivi et surveillance des travaux	2 874,37
8447	Dépanneur 350	Essence et diésel	460,25
8448	Alarme Diamond	Sondes de détection d'eau	2 897,37
8449	Contrôles Provan	Pièces diverses	2 143,27
8450	Groupe Environex	Analyses de laboratoire	207,54
8451	Produits chimiques CCC	Carbonate de soude	4 920,93
8452	Javel Bois-Francis	Hypochlorite de sodium	1 273,08
8453	Toshiba Solution d'affaires	Photocopies	80,02
8454	Neksys	Vérifications au SE-11 et SE-13	735,01
8455	Fournitures de bureau Denis	Diverses fournitures de bureau	106,37
8456	Mallette s.e.n.c.r.l.	Mécanisme palliatif et audit annuel	20 005,65
8457	Annie Francoeur	Frais de déplacement, formation	36,34
8458	Receveur Général du Canada	Ajustement suite à l'ajout du répéteur	Annulé
8459	Dicom Express	Frais de messagerie	71,87
8460	Morency, société d'avocats	Avis juridique pour mécanisme palliatif	699,56
8461	Endress & Hauser	Débitmètre du puits SU-04	4 106,96
8462	Danovar	Service technique téléphonique	195,46
8463	Service de pneus Lagacé & fils	Pneus d'été du Sprinter et pose sur le F-150	927,16
8464	Francis Morel-Benoit	Frais de déplacement et repas, formation	71,34
8465	Luce Beaudin	Frais de déplacement et repas, formation	51,87
8466	APSAM	Formation creusement et tranchées	287,46
8467	Acceo solutions	Renouvellement plan or	1 706,68
8468	Ministre des Finances du Québec	Droit annuel du barrage Waterloo	233,00
			47 715,25

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 17 mai 2018.

Mario Paillé, trésorier

2018-05-076 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu unanimement d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés ci-dessus pour une somme de quarante-sept mille sept cent quinze et vingt-cinq (47 715,25 \$) pour l'administration.

7. DÉPÔT DES RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 30 avril 2018 préparé en date du 11 mai 2018 ;

POUR CE MOTIF :

2018-05-077 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément et résolu unanimement de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 30 avril 2018 préparé en date du 11 mai 2018.

8. CONSOMMATION HEBDOMADAIRE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 16 mai 2018 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 6 mai 2018 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 10 mai 2018 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- L'actuateur du SE-11 est brisé et on en a commandé un nouveau.

- Nous avons fait le changement de pneus sur le F-150 et acheté de nouveaux pneus sur le Sprinter chez Lagacé à Louiseville.
- La pompe doseuse ProMinent a été retournée chez Chem Action pour un problème électrique.
- Il y a un problème de vanne électrique sur le système de carbonate du BSA. Nous allons la faire réparer ou changer par un plombier.
- Nous avons demandé à Servalve de venir vérifier les actuateurs des chambres 104 et 206.
- Le drainage du réseau se fera du 4 juin au 27 juillet. Un communiqué a été envoyé aux municipalités.
- Les travaux concernant la télémétrie sont commencés.
- Les opérateurs ont été suivre la formation Creusement, Excavation et Tranchée à Saint-Jean-de-Matha le 1er mai.
- Les tuyaux de drains ont été vendus.
- Climatisation Bélanger sont venu faire l'entretien des systèmes de ventilation. Ils sont partis avec 2 échangeurs d'air défectueux. Ils font peut-être parti d'un rappel de la compagnie Venmar.
- Les certificats de vérifications de nos systèmes d'alarmes datent de 2015. Alarme Diamond ont déposé une soumission pour la certification à 331,00 \$. Nous les referons certifier lorsque notre assureur l'exigera.

11.2 ATTRIBUTION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT, SECTEUR SAINTE-ANGÈLE ET SECTEUR SAINTE-URSULE/SAINT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises Paul St-Yves inc. ont déposé à la Régie d'aqueduc de Grand Pré en date du 9 mai 2018 une soumission pour le déneigement des chemins d'accès et des stationnements dans le secteur Ste-Angèle, comprenant les installations suivantes :

- Chemins d'accès au puits SA-21 ----- 0.55 km
- Chemins d'accès au puits SA-22 -----0.15 km
- Chemins d'accès au puits SA-23/24-----0.30 km
- Chemins d'accès au réservoir Ste-Angèle-----0.10 km
- Chemins d'accès barrage Waterloo-----0.40 km
- Stationnements puits SA-21 -----145 mètres carrés
- Stationnements puits SA-22 -----135 mètres carrés
- Stationnements puits SA-23/24 -----145 mètres carrés
- Stationnements bâtiment de traitement -----200 mètres carrés

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Les entreprises Paul St-Yves inc. présente les coûts suivants excluant les taxes applicables :

- Chemins d'accès des puits :
 - 2018/2019 2 966,00 \$
 - 2019/2020 2 966,00 \$
 - 2020/2021 2 966,00 \$
- Stationnements (ensemble) :

○ 2018/2019	1 000,00 \$
○ 2019/2020	1 000,00 \$
○ 2020/2021	1 000,00 \$

Pour un total de 11 898,00 \$ excluant les taxes applicables pour les années 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

POUR CES MOTIFS

2018-05-078

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Arvisais et résolu unanimement que le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré accepte la soumission de Les entreprises Paul St-Yves inc. telle que présentée dans le préambule de la présente résolution pour l'entretien des chemins d'accès et des stationnements du secteur Ste-Angèle pour un montant de 11 898,00 \$ excluant les taxes applicables pour les années 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 **ET** autorise la présidente du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le contrat à intervenir avec Les entreprises Paul St-Yves inc.

CONSIDÉRANT QUE Les entreprises Paul St-Yves inc. ont déposé à la Régie d'aqueduc de Grand Pré en date du 9 mai 2018 une soumission pour le déneigement des chemins d'accès et des stationnements dans les secteurs Ste-Ursule et St-Édouard comprenant les installations suivantes :

- Chemins d'accès au puits SU-01-02-03 ----- 2.10 km
- Chemins d'accès au puits SU-04 -----1.00 km
- Chemins d'accès au puits SE-11 – 12 – 13 -----1.60 km
- Chemins d'accès Réservoir St-Édouard -----0.30 km
- Stationnements puits SU-01 -----295 mètres carrés
- Stationnements puits SU-02 -----225 mètres carrés
- Stationnements puits SU-03 -----145 mètres carrés
- Stationnements puits SU-04 -----165 mètres carrés
- Stationnements puits SE-11 -----285 mètres carrés
- Stationnements puits SE-12 -----120 mètres carrés
- Stationnements puits SE-13 -----115 mètres carrés
- Stationnements bâtiment télémétrie -----1 700 mètres carrés

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Les entreprises Paul St-Yves inc. présente les coûts suivants excluant les taxes applicables :

- Chemins d'accès des puits :
 - 2018/2019 4 485,00 \$
 - 2019/2020 4 485,00 \$
 - 2020/2021 4 485,00 \$
- Stationnements (ensemble) :

○ 2018/2019	2 500,00 \$
○ 2019/2020	2 500,00 \$
○ 2020/2021	2 500,00 \$

Pour un total de 20 955,00 \$ excluant les taxes applicables pour les années 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021.

POUR CES MOTIFS

2018-05-079

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement que le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré accepte la soumission de Les entreprises Paul St-Yves inc. telle que présentée dans le préambule de la présente résolution pour l'entretien des chemins d'accès et des stationnements des secteurs Ste-Ursule et St-Édouard pour un montant de 20 955,00 \$ excluant les taxes applicables pour les années 2018/2019, 2019/2020 et 2020/2021 **ET** autorise la présidente du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré le contrat à intervenir avec Les entreprises Paul St-Yves inc.

11.3 REMPLACEMENT DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le téléphone cellulaire de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE Solutia Télécom, par le biais du Service d'achat municipal ont déposé une soumission comprenant :

- Apple iPhone 7 32 Go à 119,99 \$ plus taxes
- Forfait Bell Voix et Données 5 Go à 52,00 \$ / mois plus taxes
Appels illimités partout au pays en tout temps
5 Go de données
Messages texte, photo et vidéo illimités partout au pays
Afficheur, Centre de messages, Messagerie Vocale Visuel-iPhone
Conférence téléphonique, Renvoi d'appel et Appel en attente
- Contrat de 36 mois

POUR CES MOTIFS :

2018-05-080

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement que le Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré accepte la soumission de Solutia Télécom telle que présentée dans le préambule de la présente résolution pour le remplacement du téléphone cellulaire de la Régie **ET** autorisent Monsieur Mario Paillé à signer les documents nécessaires à ce changement.

11.4 REGROUPEMENT INTERMUNICIPAL POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'Aqueduc de Grand Pré fait partie du regroupement intermunicipal pour l'achat de fournitures de produits chimiques pour le traitement de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres du regroupement intermunicipal pour l'achat de fournitures de produits chimiques pour le traitement de l'eau s'occupe du processus d'appel d'offres à tour de rôle pour une période de 2 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Victoriaville a approché la Régie d'Aqueduc de Grand Pré afin de savoir si nous voulons nous occuper du processus d'appel d'offres pour les années 2019 et 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

2018-05-081 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement que les membres du conseil d'administration acceptent que la Régie d'Aqueduc de Grand Pré s'occupe du processus d'appel d'offres pour les années 2019 et 2020 au nom des municipalités membres du regroupement intermunicipal pour l'achat de fournitures de produits chimiques pour le traitement de l'eau **ET** mandatent Messieurs Mario Paillé, secrétaire-trésorier et Francis Morel-Benoit, responsable des opérations pour s'occuper du dossier.

12. ORGANISMES DES BASSINS VERSANTS – RIVIÈRE DU LOUP-YAMACHICHE ET MASKINONGÉ

Aucun développement.

13. VARIA

13.1 PROPOSITION DE MÉCANISME PALLIATIF

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit remplacer le mécanisme palliatif inclus à l'entente intermunicipale initiale puisque celui-ci est devenu désuet ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de créer un nouveau mécanisme palliatif a été accordé à la société de comptables professionnels Mallette S.E.N.C.R.L. et qu'elle a proposé un scénario ;

POUR CES MOTIFS :

2018-05-082 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur André Clément que les membres du conseil d'administration acceptent le mécanisme palliatif suivant :

1) On détermine le coût unitaire moyen par gallon de l'année de l'excédent :

Dépenses réelles d'exploitation

Consommation totale réelle de la Régie (GIPJ)
au maximum des débits réservés

2) Pour déterminer l'excédent de consommation, on utilisera désormais la moyenne journalière de la municipalité :

$$\frac{\text{Consommation totale de la municipalité (GI)}}{\text{Nombre de jours dans l'année}}$$

3) On calcule le coût régulier de l'excédent de consommation :

$$\text{Excédent de consommation (GIPJ)} \times \text{Coût unitaire moyen par gallon}$$

4) On calcule la pénalité pour la portion dépenses d'exploitation :

$$(\text{Excédent de consommation (GIPJ)} \times \text{Coût unitaire moyen par gallon}) \times 50\%$$

5) On calcule la pénalité pour la portion immobilisations (ancienne formule) :

$$\frac{\text{Immobilisations} + \text{Capital} + \text{Intérêts}}{\text{Débits réservés}} \times \text{Excédent de consommation (GIPJ)}$$

6) On calcule la somme à redistribuer aux municipalités :

$$\begin{array}{l} \text{Coût régulier de l'excédent} \\ \text{Pénalité dépenses d'exploitation} \\ + \text{Pénalité immobilisation} \\ \hline \text{Somme à redistribuer aux municipalités} \end{array}$$

7) La redistribution aux autres municipalités se fait tel que stipulé à l'article 9 de l'entente intermunicipale du 14 juin 1993.

QUE le présent mécanisme palliatif abroge et remplace la formule du mécanisme palliatif de l'article 9 de l'entente intermunicipale du 14 juin 1993 ;

QUE ce mécanisme palliatif soit acheminé à nos procureurs afin qu'ils le révisent et qu'ils rédigent le libellé pour le joindre aux ententes intermunicipales de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré pour la continuité du dossier tout comme l'entente de principe du 7 mars 2018 entre la municipalité de Yamachiche et la Régie ;

Madame Barbara Paillé, présidente demande un vote enregistré sur cette résolution.

POUR	CONTRE	ABSENT
Jonathan Lacourse (1 voix)	Serge Ferron (1 voix)	Alain Pichette (4 voix)
Réjean Carle (1 voix)		
Barbara Paillé (1 voix)		
Sylvain Arvisais (1 voix)		
André Clément (1 voix)		

Adopté à la majorité des membres présents.

2018-05-083

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Réjean Carle et résolu unanimement de mandater Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier, pour aller faire signer les ententes intermunicipales au maire et au directeur-général de chacune des municipalités une fois qu'elles auront été adoptées par les conseils municipaux.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF :

2018-05-084

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Clément et résolu unanimement que la présente séance soit levée à 21 h 25.

Présidente

Secrétaire Trésorier

